

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018**

**2018 DAC 596** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Descartes dans l'église Saint-Germain-des-Prés (6e).

**Mme Karen TAÏEB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Descartes dans l'église Saint-Germain-des-Prés (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Descartes dans l'église Saint-Germain-des-Prés (6e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Descartes dont tu vois icy la sépulture, a dessillé les yeux des aveugles mortels, et gardant le respect que l'on doit aux autels, leur a du monde entier démontré la structure. Son nom par mille escrits se rendit glorieux ; son esprit mesurant et la terre et les cieus, en penetra l'abisme, en perça les nuages. Cependant comme un autre il cede aux lois du sort, luy qui vivoit autant que ses divins ouvrages si le sage pouvait s'affranchir de la mort.

Gaspard de Fieubet »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**